



Conseil achat apport différents

Par Manumargo

Bonjour

Mon ami et moi ni pacsés ni mariés pour le moment souhaitons acheter un bien en commun. Nous avons déjà bien regardé mon ami vient de toucher un héritage de 100000 euros et moi je n' ai pas d apport ou peu 7000. Ok j ai bien compris pour quote part 30/60. Mais au delà de l argent d un point de vue personnelle je me pose une question cela revient à dire que mon ami protège son apport/avenir et si malheureusement y a un hic il garde une porte de sortie. et moi n ayant rien au départ je m engage à ses côtés a n être jamais propriétaire car au pire je rembourse la banque et je repars à zéro donc locataire sans avoir pu me créer un capital et au mieux dans 25 ans je suis proprio du 1/3 de ma maison que j'aurai investi pleinement. Je pense dire à mon ami que si il veut investir avec moi de attendre que je me fasse un apport plus consequent mais d investir de son côté pour lui totalement.et qu on fasse un vrai projet a 2 plus tard et que je m investisse pour être propriétaire à 50/50 je trouve cela plus juste plus sécurisant et personnellement plus valorisant. Qu en pensez vous ? Merci

Par yapasdequoi

Bonjour,

C'est à vous de choisir votre projet de vie et d'investissement. Votre question n'est pas juridique.

Plus généralement, vous avez choisi de vivre en union libre, ce qui vous évite tout engagement réciproque. Il est donc contradictoire de vous lier par cette acquisition bancaire, et dont vous ne pourriez sortir en cas de séparation qu'en y laissant pas mal de plumes.

Par kang74

Bonjour

Je ne comprends pas que ce soit bizarre pour vous qu'il ait 100 000 euros et qu'il veuille les récupérer quoi qu'il arrive : c'est le principe d'un apport , d'un investissement .

De toutes les manières mariés, pacsés ce serait pareil c'est un héritage, il l'aurait récupéré par le jeu des récompenses ou des créances .

Ce que vous demandez, vous , c'est qu'il vous fasse une donation indirecte .

Je ne comprends pas non plus qu'avec 7000e d'apport vous trouviez moins intéressant d'avoir 30% d'un bien que d'avoir rien du tout en payant un loyer .

Après vous êtes en union libre , vous n'êtes pas obligée d'accepter d'acheter avec lui, vous pouvez acheter seule aujourd'hui ou demain en attendant d'avoir,si je comprends bien, aussi 100 000e ...

Et bon , on déconseille d'investir effectivement à deux si c'est pour se séparer un an après .

Après ,lui, avec 100 000e d'apport, peut aussi décider d'acheter seul et ce ne serait pas forcément une mauvaise chose, même pour vous, plutôt que de courir le risque de vendre avec une moins value si rupture .

Par Manumargo

Merci pour vos réponses

Je ne trouve pas ça bizarre du tout et je ne veux justement pas bénéficier d argent qui n est pas a moi. je trouve plus juste d attendre d avoir un apport plus consequent pour me lancer. mon ami me met la pression pour acheter très tres vite il veut faire une proposition demain . Et il veut se pacser y a pas de problème. Je voulais juste entendre que ce que je pensais était certainement plus juste et raisonnable. Ou de connaître les risques ou les avantages de s'engager qu a 1/3 d un achat en commun Mais ce n' est pas grave merci qd même

Par jpgroussard

Bonjour Manumargo,

proposez à votre ami d'acheter 50/50 même s'il met plus que vous au début. De fonder une famille, faire des enfants et les élever ensemble.

S'il vous aime il le fera. S'il refuse, changez d'ami !

Cdlt

Par Henriri

Hello !

Manumargo, si votre union (libre ou pas) tourne court de toute façon chacun récupèrera ses billes pour peu qu'elles soient traçables (100k?*, 7k?*, prêts respectifs, vie commune...).

* vous êtes loin du rapport 30% / 70% (et non 30% / 60%).

Mais votre vrai problème (non juridique effectivement) c'est le choix des plus logiques de votre ami d'investir rapidement son héritage dans l'immobilier alors que vous voulez attendre pour vous constituer un apport personnel plus équilibré (100k? ?) à investir plus tard... Je rejoins alors les remarques déjà faites de l'ordre de votre choix de vie avec votre ami.

A+

Par isernon

bonjour,

n'étant ni mariés, ni pacsés et comme vous ne disposez pas d'apport significatif, le plus simple est que votre ami achète seul le bien et contracte seul le crédit.

salutations